

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 24 NOVEMBRE 2017

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (7) : Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général),  
Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe),  
Bernard MORTELLIER (Secrétaire général-adjoint),  
Marie Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe),  
Valérie BERGER-CAPBERN

Membre invité : Daniel POËDRAS

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Secrétariat fédéral : Nathalie MATTON (Responsable administratif)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie Claudine PERRIN

**Le Président ouvre la séance à 19h00** et informe le Bureau Directeur du nombre de licenciés : 9173 licenciés à ce jour, alors qu'il y avait 9098 licenciés au 30/11/2016 et 9172 licenciés au 31/12/2016. Il souligne l'aspect positif de ces chiffres.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

### 1. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu du BD du 24/10/2017 est adopté à l'unanimité des présents.

### 2. Activités du Président

Le Président fait part de ses activités au Bureau Directeur.

- 25/10/17 : Présentation du projet WOC Paris 2022 auprès du comité directeur de la LIFCO à Gentilly (94)
- 28/10/17 : Séance de travail WOC Paris 2022 à Rennes (35)
- 31/10/11 : Entretiens de sélection pour le recrutement du futur chargé de communication (75)
- 6/11/17 : Séance de travail sur le projet fédéral par « Skype »
- 9/11/17 : Entretien final de de sélection du futur chargé de communication et séance de travail avec le SG et le DTN à Paris (75)

### 3. Partenariat Cap Orientation

Le Président informe le Bureau Directeur que lors d'une rencontre avec Yann MAREIGNER, dirigeant de la société Cap Orientation membre associé de la FFCO, celui-ci a évoqué son intérêt pour la mise en place d'un partenariat. Le cadre général viserait à la mise en place du logo FFCO sur les cartes et les documents réalisés par Cap Orientation, en échange d'un volume de communication dans la revue fédérale. Le Secrétaire Général, Jean-Philippe STEFANINI, fait part d'un entretien avec Yann MAREIGNER, représentant Cap Orientation, et fait remonter les problématiques qu'il rencontre au niveau de la charte graphique et de la déclaration de cartes.

Le Bureau Directeur prend acte de ses éléments et mandate le Secrétaire général pour reprendre contact avec Yann MAREIGNER pour établir les bases plus précises de ce partenariat.

### 4. CNOSF : Courrier partenariat DECATHLON PRO

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier reçu du CNOSF, faisant part du partenariat établi avec DECATHLON PRO pour achat de matériel et équipements de sport. Celui-ci offre une remise de 20 % dédiée aux fédérations membres du CNOSF et une remise de 15 % dédiée aux clubs sportifs affiliés aux fédérations membres du CNOSF.

Le Bureau Directeur prend acte de cette information et propose de diffuser l'information aux ligues et aux clubs. Le Secrétaire Général se mettra en relation avec la Chargée de Communication pour publication dans la prochaine LOC.

## **5. CNOSF : Affaire ASOPE contre Bernard MORTELIER**

19h20 : Etant en conflit d'intérêt pour ce point de l'ordre du jour Monsieur Bernard MORTELIER quitte la réunion.

Le Président informe le Bureau Directeur d'un courrier envoyé en novembre 2017 au Président du CNOSF, Denis MASSIGLIA, par le Président de l'ASOPErstein. Ce courrier met en cause Bernard MORTELIER, élu au CNOSF, en reprenant des accusations déjà diffusées par ce dernier fin 2016 par courriel envoyés aux comités départementaux de la FFCO. Suite à la réception de ce courrier, le Président du CNOSF a fait part au Président de la FFCO de son mécontentement, lui reprochant le manque de transparence lors de présentation de la candidature de Monsieur Bernard MORTELIER au Conseil d'administration du CNOSF.

Après avoir retracé l'historique du contentieux entre l'ASOPErstein et Monsieur Bernard MORTELIER, le Président informe le Bureau Directeur qu'il se propose de transmettre au Président du CNOSF l'ensemble des éléments en sa possession concernant cette affaire. Le Bureau approuve cette proposition.

Le Bureau Directeur constate que ce courrier crée un préjudice important à la FFCO dans le cadre des actions entreprises depuis plusieurs mois auprès de l'IOF et du CNOSF dans l'objectif pour faire de la course d'orientation un sport invité lors des Jeux Olympiques de Paris en 2024. Le Bureau mandate son Président et son Secrétaire Général, pour reprendre contact avec l'avocat de la FFCO afin d'étudier la suite à donner à ce courrier

Ce point étant traité, Monsieur Bernard MORTELIER reprend sa place en réunion.

## **6. Compte-rendu de la réunion avec l'ONF**

Le Président informe le Bureau Directeur de la rédaction du compte-rendu de la réunion avec l'ONF par le Directeur Technique National. Il est décidé de le mettre en forme afin de le diffuser dans la LOC du mois de décembre. Le Bureau Directeur en prend acte.

19h55 : arrivée de Daniel POËDRAS

## **7. Renouvellement des licences Event Advisor**

Suite à une demande de l'IOF proposant le renouvellement automatique de la licence Event Advisor pour ceux ayant conduit une action en 2015, 2016 et 2017, le Bureau Directeur donne son accord au renouvellement des licences pour Vincent FREY en CO à pied et pour Philippe POGU en CO à VTT. Il prend note de la décision de Patrick SAINT-UPERY de ne pas solliciter le renouvellement de sa licence en CO à pied. En réponse à une question il est précisé que la quasi-totalité des autres event advisors français ont vu leur licence renouvelée récemment après examen de leur situation par l'IOF.

## **8. Réunion du GESI (Grands Evènements Sportifs Internationaux)**

Le Président informe le Bureau Directeur de la prochaine réunion du GESI organisée par le CNDS le 8/12/2017 au matin. Cette réunion vise à un partage d'expériences au niveau des grands évènements sportifs internationaux. Dans le cadre d'une éventuelle candidature française pour les championnats du monde 2022 visant à soutenir notre démarche vis-à-vis des JO 2024, le Bureau Directeur mandate son secrétaire général pour y participer.

## **9. IOF : Strategic Plan 2018-2024**

Le Président informe le Bureau Directeur de la réception de ce plan d'objectifs 2018-2024 de l'IOF et indique qu'il reverra celui-ci en réunion avec le DTN et le Secrétaire Général.

## **10. IOF : High Level Event Seminar 2018 : Riga, Latvia, 3-4 February 2018**

Le Président informe le Bureau Directeur de la tenue de ce séminaire destiné aux futurs organisateurs des grands évènements IOF ainsi qu'à la formation continue des Senior Event advisors. Le Bureau Directeur considère que cette réunion arrive trop tôt par rapport à une éventuelle candidature de la France pour les WOC 2022 et suggère d'être attentif à la tenue de ce séminaire dans les années à venir.



### 11. CNOF : questionnaire de préparation du Congrès du 6/12/2017

Le Président informe le Bureau Directeur d'un courrier reçu du CNOF, concernant un questionnaire de préparation au Congrès du 6/12/2017.

Le Bureau Directeur mandate Bernard MORTELIER pour répondre à ce questionnaire.

### 12. Paris 2024

Le Président informe le Bureau Directeur de l'avancée du dossier Paris 2024. La stratégie pour tendre vers l'olympisme s'appuiera sur une candidature au WOC urbain de 2022 qui se déroulerait à Paris, afin d'attirer l'attention des médias sur cet événement au cœur de la ville olympique. Suite à une première réunion interne associant la présidente de la Ligue, une présentation formelle du projet a été faite à la Ligue Ile de France. Le projet a reçu le soutien quasi unanime des présents. La prochaine étape sera de le présenter aux clubs de cette même ligue. Une présentation sera également faite lors de la Conférence des Présidents de Ligue du lendemain.

En parallèle, la demande officielle d'intégrer le programme des JO 2024 a été faite par l'IOF et par la FFCO le 14 novembre dernier

### 13. OOCup

Le Président donne la parole au Secrétaire général pour présenter le suivi du dossier OOCup. Celui-ci rappelle au Bureau Directeur la demande faite au Président de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'une rencontre tripartite associant la FFCO, la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et Nicolas GREFF, demande qui a fait l'objet de relances régulières sans aucun résultat à ce jour. Il rappelle également la réponse que lui a faite oralement Nicolas GREFF, reportant toute possibilité de discussion à après la tenue d'OOCup. La FFCO est, à ce jour, en attente d'un courrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes actant cette impossibilité de rencontre et de discussion.

Il fait également part d'un courrier de démission de Nicolas GREFF de son poste de Président du comité départemental de l'Ain, et note qu'à ce jour la FFCO n'a pas été informée de son remplacement.

La lecture du site internet d'OOCup laisse à penser que désormais l'organisateur de l'évènement serait le Club Alpin Français d'Hauteville-Lompnes qui a été créé en Juillet 2017.

Le bureau directeur constate que le transfert d'une telle manifestation qui à l'origine aurait dû avoir lieu dans le cadre fédéral à une structure non affiliée lui causera un préjudice financier direct d'au moins 30 000 euros et un préjudice indirect important dans la mesure où :

- Le travail mené depuis des années sur le territoire du plateau d'Hauteville par la Ligue Rhône-Alpes (5 jours de France en 1995, deux manches du Championnat de France des raids dont le dernier en 2015) et par les structures affiliées locales n'est pas reconnu ;
- les retombées cartographiques ne sont pas sous le contrôle de la FFCO, de ses organes déconcentrées ou d'une structure affiliée.

Après discussion, le bureau directeur mandate son Secrétaire général pour :

- rappeler à l'organisateur d'OOCup la nécessité de demander dans le cadre des démarches nécessaires pour l'organisation des manifestations sportives un avis de la FFCO fédération délégataire,
- lui faire part des coûts importants associés à l'étude de la conformité de ce dossier vis-à-vis des règles techniques et de sécurité de la Fédération,
- l'inviter à déposer son dossier dès que possible,
- écrire à la Fédération Française des Clubs Alpains pour s'étonner de l'implication d'une de ces sections dans une telle organisation,
- tenir la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes au courant de l'ensemble de ces démarches.

### 14. Partenariat Askamon (logiciel sécurisé de gestion des données médicales) pour la SMR

Le Président donne la parole au DTN pour présenter au Bureau Directeur la proposition de partenariat avec Askamon pour l'utilisation d'un logiciel sécurisé de gestion des données médicales pour la SMR.

Après questionnement, le Bureau Directeur souhaite davantage de précisions et demande à Catherine CHALOPIN de transmettre les prix publics et le coût proposé en partenariat afin d'envisager la possibilité d'utiliser ce logiciel.

## **15. Vote subventions Pôles 2017**

Les subventions Pôles 2017 sont adoptées à l'unanimité :

- Pôle France Loire : 20 000 euros
- Pôle France Jeunes Clermont-Ferrand : 19 000 euros
- Pôle Espoir Fontainebleau : 6 000 euros

21h40 : Valérie BERGER-CAPBERN quitte la réunion et donne pouvoir à Mathieu LEMERCIER

## **16. Subvention SLE**

Le Bureau Directeur donne son accord pour subventionner les Structures Locales d'Entraînement (SLE) qui en feraient la demande, sous réserve des justificatifs correspondant, à hauteur de 500 euros maximum

## **17. Convention Junior European Cup (JEC)**

Après modifications mineures, la convention JEC est adoptée.

## **18. Médailles Championnats de France**

Après examen des devis, le Bureau Directeur donne son accord pour le devis OGMA, avec réponse au fournisseur sur les conditions de paiement (à la livraison) et une demande d'échantillon avec les mêmes caractéristiques de relief et de qualité que la médaille précédente.

## **19. CoSMoS : positionnement fédérations systèmes d'adhésion 2018**

Après examen des différentes propositions, le Bureau Directeur valide l'option 1 : adhésion individuelle au CoSMoS.

## **20. Nouveau site Internet : arborescence**

Daniel POËDRAS présente au Bureau Directeur l'arborescence du nouveau site internet et répond aux différentes remarques faites par les membres du Comité Directeur.

**Fin de séance à 22h45**

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

